

# APPEL A CANDIDATURE

## RÉSIDENTIE DE CRÉATION 2023

### LE FESTIVAL DE L'IMAGE – LE MANS

L'association Le Festival de l'image, organisatrice au Mans du festival "LES PHOTOGRAPHIQUES", organise sa seconde **"Résidence de recherche et de création"**.

En proposant cette nouvelle résidence recherche et de création photographique, l'association Le Festival de l'image entend s'inscrire dans le mouvement de renouvellement de la dynamique culturelle locale et contribuer à l'identification du Mans comme territoire d'innovation et de création. Elle réaffirme son engagement auprès des artistes. Elle propose de nouvelles possibilités de rencontres avec des publics divers, dans un jeu d'interactions renforcées avec les acteurs culturel et sociaux du territoire.

### DÉTAIL DE L'ÉVÉNEMENT :

Les organisateurs souhaitent offrir à un photographe-auteur un espace de travail et, un temps de recherche et de création adaptés au développement de ses projets personnels ainsi que la possibilité d'explorer un nouveau territoire. **L'artiste accueilli définira l'angle de son regard en toute liberté, sans thématique imposée.**

En accord avec l'artiste retenu et sous des formes compatibles avec sa démarche, la résidence créera des opportunités de rencontres diversifiées avec les publics manceaux.

**Dates et durée de la résidence :** La résidence aura lieu entre le 15 janvier et le 15 juillet 2023, sur une durée de 5 semaines, modulables en fonction du projet de l'artiste.

### Production attendue :

L'artiste accueilli s'engage à produire une œuvre photographique originale qui pourra être exposée au cours du 4ème trimestre 2023. Il sera en outre invité à faire découvrir au public, sous des formes à déterminer avec lui, une ou plusieurs étapes du travail en cours, notamment lors du festival Les Photographiques qui se tiendra du 18 mars au 9 avril 2023.

La forme de la production finale ainsi que les modalités de rencontres avec les publics en cours de résidence feront l'objet d'un accord contractuel préalable entre les organisateurs et l'artiste.

A toutes les étapes de la résidence et en accord avec l'artiste, des extraits du travail produit pourront être utilisés par l'association et confiés aux médias pour assurer la communication relative au projet.

L'artiste invité participera à l'établissement d'un compte-rendu final à l'issue de sa résidence. Des actions de médiation et/ou des actions pédagogiques pourront éventuellement être proposées à l'artiste, faisant l'objet d'une rémunération et d'une contractualisation particulières.

### Moyens mis à disposition:

L'artiste recevra une rémunération de 2500€ TTC. Les droits d'auteurs et les cotisations sociales sont inclus dans cette somme.

Il percevra en outre une somme de 500€ au titre des frais de bouche.

Ses frais de déplacement domicile/Le Mans seront pris en charge sur justificatifs, dans la limite de 600€. Un abonnement au réseau de transports publics de la Métropole sera mis à sa disposition.

Il bénéficiera d'un logement indépendant au Mans, proche de toutes les commodités.

L'association participera aux frais de production de l'œuvre créée dans le cadre de cette résidence, dans la limite de 4000€.

### Propriété et devenir des œuvres :

Les œuvres créées au cours de la résidence ainsi que les tirages d'exposition restent la propriété du photographe à l'exception de deux ou trois de ces tirages choisis en accord avec l'auteur, qui resteront en la possession de l'association, assortie d'un droit de monstration dans le cadre de ses activités de développement culturel gratuites. Toute autre forme d'utilisation fera l'objet d'un accord préalable entre l'association et l'artiste.

Le photographe, pour sa part, s'obligera à mentionner pour toute présentation ou publication ultérieure de ces œuvres qu'elles ont été "créées lors de la résidence 2022 organisée au Mans par Les Photographiques".

### Contractualisation :

Une convention particulière sera établie avant le début de la résidence, formalisant les engagements réciproques de l'artiste et de l'association.

### Partenaires du projet :

L'association Festival de l'image est soutenue par les collectivités et la DRAC des Pays de la Loire.

Par ailleurs, l'association est en capacité de mobiliser, en fonction des besoins propres au projet retenu, un réseau de partenaires locaux et de compétences d'acteurs dans les champs de la culture, de l'éducation nationale et de l'éducation populaire, des activités économiques et de l'action sociale...

### Candidature :

Cet appel à candidature est ouvert à tout artiste professionnel, français ou étranger, résidant en France, et sera publié par tous moyens disponibles : presse et plateformes spécialisées, réseaux sociaux, site de l'association...

Le dossier de candidature doit être constitué des éléments suivants regroupés en un seul fichier au format pdf, nommé : **Résidence 2023\_NOM\_Prénom**.

- la fiche d'inscription dûment remplie, à télécharger sur le site de l'association : <http://photographiques.org/>
- une note d'intention du projet spécifiant notamment la technique envisagée (argentique, numérique, croisement avec d'autres médiums ...), un budget prévisionnel de production indicatif, ainsi que des propositions relatives aux modalités de rencontre avec les publics,
- un CV à jour,
- une note de présentation de sa démarche personnelle (1 page maxi)
- un ensemble de photographies représentatives de ses travaux personnels (20 photographies maxi.)
- un avis de situation SIRET de moins de 3 mois.

**Ce dossier est à envoyer exclusivement par courriel :**

- **avant le 18 novembre,**
- **à l'adresse : [contact@photographiques.org](mailto:contact@photographiques.org)**
- **avec le sujet : Résidence 2023 NOM Prénom.**

### Modalités de sélection :

Une pré-sélection de 8 à 10 dossiers sera effectuée par un collectif de membres de l'association qui pourra s'adjoindre le concours de partenaires ou de personnalités compétentes. Il sera demandé aux présélectionnés d'envoyer un dossier papier complémentaire comprenant des impressions d'images pour consultation lors du jury.

Le jury 2023, constitué de Lucie PLESSIS (responsable des arts visuels pour la Galerie Dityvon, la Galerie 5 et les résidences d'artistes de l'Université d'Angers), d'Eric KARSENTY (rédacteur en chef de la revue Fisheye Magazine) et sera présidé par **François CHEVAL** (commissaire d'expositions). Il désignera l'artiste bénéficiaire de la résidence avant le 10 décembre 2022.

Les critères d'analyse porteront essentiellement sur l'originalité de la proposition sur sa

cohérence avec le parcours artistique de l'auteur, et sur sa faisabilité dans les conditions matérielles et financières proposées.

Les candidats seront informés personnellement par mail de la suite donnée à leur candidature.